

DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DGRH

La place des enseignants-chercheurs étrangers relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

**SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**SOUS-DIRECTION DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE ET DES AFFAIRES
STATUTAIRES, INDEMNITAIRES ET RÉGLEMENTAIRES**

**DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ET ANALYSES PRÉVISIONNELLES
DES RESSOURCES HUMAINES – DGRH A1-1**

**La place des enseignants-chercheurs étrangers
relevant du ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Juin 2022

**Julien THOMAS – DGRH A1-1
et Jérôme TOURBEAUX – DGRH A1-1**

Sommaire

Introduction	4
I. La nationalité des enseignants-chercheurs en 2020	9
I.1. Une inégale répartition selon la discipline	9
I.2. Les deux tiers des enseignants-chercheurs étrangers sont originaires de pays de l'Union européenne	11
I.3. La proportion de professeurs étrangers est corrélée avec celle des maîtres de conférences étrangers	12
I.4. De fortes disparités selon l'établissement	14
I.5. L'évolution des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère.....	16
II. Les enseignants-chercheurs étrangers recrutés	18
II.1. Davantage d'étrangers sont recrutés parmi les maîtres de conférences que parmi les professeurs des universités.....	18
II.2. La moitié des maîtres de conférences étrangers recrutés sont originaires de l'Union européenne	20
II.3. Les Sciences-Techniques recrutent le plus d'étrangers	21
II.4. La majorité des maîtres de conférences étrangers ont obtenu leur doctorat en France	23
II.5. Les maîtresses de conférences étrangères sont autant recrutées que les hommes.....	24
Conclusion.....	26
ANNEXES.....	27

Introduction

Dès sa création, le statut des enseignants-chercheurs « universitaires », régi par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, permettait le recrutement de personnes étrangères, selon des conditions similaires à celles possédant la nationalité française (articles 23 et 44 d'alors). Jamais remise en cause, la politique d'accueil des enseignants-chercheurs étrangers, que celui-ci soit temporaire ou non, est même considérée comme positive et bénéfique par les pouvoirs publics et les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Estimant que la mobilité des chercheurs constitue un élément essentiel de l'acquisition et du transfert des connaissances entre les nations et les hommes, la Commission européenne mène, depuis le processus de Lisbonne en 2000, une politique d'attractivité du territoire européen en matière de recherche. À cet égard, la directive européenne 2016/801, relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair, harmonise la procédure d'accueil des scientifiques étrangers au sein de l'Union européenne.

En cohérence avec la politique européenne, la France a assoupli son dispositif d'accueil des chercheurs étrangers avec la création de la carte pluriannuelle « passeport talent », par la loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France. Cette carte est proposée dès la première année de séjour d'un chercheur étranger sur le territoire national pour une durée de quatre ans maximum. Cette mesure a été complétée par la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 en offrant la possibilité d'adjoindre la mention « chercheur-programme de mobilité » à la carte « passeport talent ». Ce dispositif, créé à l'intention des chercheurs relevant d'un programme de mobilité ou d'accueil de l'Union européenne ou d'un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement, vise à « renforcer l'attractivité du pays et à améliorer l'accueil des talents internationaux et des compétences ».

En outre, la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR), prévoit de faciliter l'accueil des chercheurs et doctorants étrangers avec le « séjour de recherche ». Pour en bénéficier, ils doivent obtenir une bourse selon des critères scientifiques d'un gouvernement étranger, d'une institution étrangère ou du ministère français des affaires étrangères¹.

¹ Voir la page web du MESRI consacrée à l'« Accueil en France des scientifiques étrangers » : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/accueil-en-france-des-scientifiques-etrangers-46403>

Enfin, d'autres dispositifs d'accueil temporaires existent, comme le Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) créé en 2017. Celui-ci a notamment été mobilisé pour soutenir l'accueil en urgence de scientifiques ukrainiens.

Ces mesures répondent à une partie des attentes des établissements d'enseignement supérieur qui, dans un contexte d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, souhaitent attirer des étudiants et recruter des enseignants-chercheurs étrangers afin d'accéder au statut « d'université de classe mondiale » et s'élever dans la hiérarchie des classements internationaux, tels que le *Times Higher Education* ou le médiatique *Shanghai*². En effet, l'accueil d'étudiants et le recrutement de docteurs étrangers, ainsi qu'une forte proportion d'enseignants dont l'origine n'est pas nationale, sont devenus des critères de qualité scientifique pour les établissements³.

De même, la nécessité pour les universités françaises d'accroître leur visibilité afin de s'inscrire dans un environnement international concurrentiel explique « les transformations de la carte de l'enseignement supérieur »⁴ au cours des deux dernières décennies, telle la mise en œuvre de politiques permettant aux établissements de s'associer ou de fusionner. Les regroupements d'établissements ont en effet vocation à devenir des universités de recherche de rang mondial, compétitives et performantes pour obtenir des financements sur projet internationaux.

Dans un rapport de 2015, l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) observe également le lien entre le positionnement des établissements dans les classements internationaux et le volume des enseignants-chercheurs étrangers, ces derniers étant « à la fois une condition et un indicateur de l'excellence »⁵. C'est la raison pour laquelle, depuis 2007, la loi LRU offre la possibilité aux établissements de recruter, en CDI ou en CDD, des agents contractuels au titre de l'article L. 954-3 du code de l'éducation, pour occuper notamment des fonctions d'enseignement et/ou de recherche. Ce type de contrats pourrait « favoriser la venue [...] de chercheurs étrangers de haut niveau, ainsi que le retour de post doctorants français prometteurs », en leur offrant « des conditions de rémunération et d'organisation de leurs obligations de service attractives et concurrentielles au niveau international »⁶.

² Cosnefroy L., De Ketele J.-M., Hugonnier B., Parmentier P., Palomba D. et Uvalic-Trumbic S. (2020), *L'internationalisation de l'enseignement supérieur. Le meilleur des mondes ?*, Bruxelles, De Boeck Supérieur.

³ Musselin C. (2008), « Vers un marché international de l'enseignement supérieur », *Critique internationale*, n° 39.

⁴ Cytermann J.-R. (2011), « Les transformations de la carte de l'enseignement supérieur en France », in : Elliott I., Murphy M., Payeur A. et Duval R. (dir.) (2011), *Mutations de l'enseignement supérieur et internationalisation. Change in higher education and Globalisation*, Bruxelles, De Boeck, p. 65-76.

⁵ Collet-Sassere J., Bigaut C., Paquis F. et Verhaeghe D. (2015), *Le recrutement, le déroulement de carrière et la formation des enseignants-chercheurs*, Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et à monsieur le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, p. 58.

⁶ Collet-Sassere *et al.*, *op. cit.*, p. 13-14.

L'École d'économie de Toulouse de l'université Toulouse 1 utilise par exemple ces contrats « LRU » pour « recruter des enseignants-chercheurs [dont 90 % d'étrangers] en début de carrière avec des salaires d'entrée attractifs »⁷. Il s'agit de contrats de type « *tenure track* » de deux fois trois ans à l'issue desquels les enseignants-chercheurs ont vocation à être titularisés.

L'effectif total des agents dits « contractuels L. 954-3 » est passé de 1 000 en 2016 à 2 300 en 2020. Les données disponibles ne fournissent cependant pas d'information sur leur nationalité, ni sur la localisation de l'établissement de leur doctorat ou de leur post-doctorat⁸.

L'IGAENR observe que le recrutement d'enseignants-chercheurs étrangers obéit à la même logique que celle qui vise à lutter contre l'endo-recrutement, également appelé localisme, consistant à recruter des enseignants-chercheurs qui ont préparé leur thèse au sein de l'établissement recruteur ou qui n'ont pas fait un séjour post-doctoral en dehors de celui-ci. D'aucuns considèrent en effet la mobilité comme un facteur de stimulation intellectuelle. L'intégration dans un nouvel environnement, au sein de nouvelles équipes de recherche et pédagogiques, permettrait l'échange et la confrontation de connaissances, de points de vue ou de manières de travailler nécessairement enrichissantes et bénéfiques tant pour l'individu que pour le groupe⁹.

Partout dans le monde, les universités ont désormais l'ambition de renforcer leur position sur le marché académique international, notamment en attirant des professeurs étrangers¹⁰.

Par exemple, en 2021, l'université d'Oxford revendique 45 % d'enseignants et 62 % de chercheurs étrangers¹¹. Dans le domaine de la recherche, la société Max-Planck affiche un taux de chercheurs étrangers de 55 %¹².

La Suisse explique sa bonne position dans les classements internationaux par l'internationalisation du recrutement de ses professeurs (plus de la moitié sont étrangers) et l'accueil d'étudiants étrangers¹³. En outre, une règle tacite interdit le recrutement d'enseignants-chercheurs formés localement qui n'ont pas effectué de séjour post-doctoral à l'étranger. Les établissements suisses privilégient le recrutement de professeurs prometteurs

⁷ Cordonnier C. (2019), « "Le mouvement d'internationalisation réclame des établissements français une autonomie bien supérieure" (J.-M. Rapp) », *AEF Dépêche*, n° 608728, le 25/06/2019.

⁸ Beurenaut A.-S. (2022), « Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2020-2021 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 5.

⁹ Voir notamment DeBaecque F. (1974), *La situation du personnel enseignant des universités. Eléments de réflexion pour une réforme*, Paris, La Documentation Française ; Fréville Y. (2001), *La politique de recrutement et la gestion des universitaires et des chercheurs*, Rapport d'information n° 54, Sénat.

¹⁰ Cadieux A. (2014), « Russie : les initiatives d'excellence visent à faire entrer 5 universités dans le top 100 des classements d'ici à 2020 », *AEF Dépêche*, n° 481775, le 04/06/2014.

¹¹ Voir l'*Annual Staffing Data 2020/21 reporting year* de l'université d'Oxford :

<https://hrsystems.admin.ox.ac.uk/files/staffingfigures202021.pdf>

¹² Voir le *Management Report For The 2021 Financial Year* de la société Max-Planck :

<https://www.mpg.de/18802824/mpg-annual-report-2021-management-report-2021.pdf>

¹³ Garçon F. (2014), *Formation : l'autre miracle Suisse*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

en leur offrant des rémunérations attractives et d'importants crédits d'installation¹⁴. Pour s'assurer de la qualité des recrutements, ils ont emprunté aux États-Unis le dispositif de la « *tenure track* », consistant à titulariser des professeurs qui auront préalablement fait leurs preuves pendant une période donnée, six ans en moyenne¹⁵.

Au Royaume-Uni, il existe des bourses spécifiques pour attirer les enseignants-chercheurs étrangers, notamment avec la mise en place du « *Global Talent Visa* » par le gouvernement à la suite de la sortie du pays de l'Union européenne. Toutefois, les principaux facteurs d'attractivité du pays sont le prestige dont jouissent ses universités, régulièrement présentes en tête des classements internationaux, ainsi que l'attractivité des salaires dans la profession¹⁶.

En France, l'une des ambitions de la LPR, à travers le dispositif des chaires de professeur junior, est de renforcer l'attractivité internationale des emplois de professeur des universités en offrant une voie d'accès accélérée à ce corps¹⁷. Ce dispositif permet en effet de titulariser des enseignants-chercheurs après six années maximum en tant que contractuels et par conséquent, d'atteindre les grades les plus élevés et rémunérateurs du corps des professeurs à des âges relativement jeunes. Les chaires de professeur junior bénéficient également d'un financement apporté par l'Agence nationale de la recherche pour leur projet de recherche et d'enseignement.

La présente étude a pour objectif de dresser un bilan de l'une des facettes de l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français, celle de la présence et du recrutement d'enseignants-chercheurs étrangers.

Elle montre notamment que 7 % des enseignants-chercheurs sont étrangers, majoritairement originaires de pays de l'Union européenne. Cette proportion est certainement sous-estimée en raison de la naturalisation d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs au cours de leur carrière, en particulier de ceux originaires de pays extra-européens. L'écart du niveau de naturalisation selon l'origine expliquerait que les trois quarts des professeurs des universités étrangers recrutés entre 2015 et 2020 sont des ressortissants de pays de l'Union européenne, contre la moitié des maîtres de conférences étrangers.

Les filières juridiques et hospitalières sont celles qui recrutent le moins d'étrangers, certainement en raison des spécificités nationales pour entrer dans la carrière. Les enseignants-chercheurs étrangers sont en revanche surreprésentés dans les disciplines des langues étrangères et dans les sciences fondamentales, en particulier en Mathématiques et en Physique.

¹⁴ Cadieux A. (2014), « Suisse : comment s'explique la très forte internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ? », *AEF Dépêche*, n° 477134, le 22/04/2014.

¹⁵ Cadieux A. (2014), « Suisse : quel est le processus de recrutement d'un enseignant-chercheur et à quelles exigences doit-il répondre ? », *AEF Dépêche*, n° 477127, le 24/04/2014.

¹⁶ Voir le projet « CurieXplore » qui propose une plateforme d'exploration des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche à l'international : <https://curiexplore.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

¹⁷ Décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Il est également notable que les trois quarts des maîtres de conférences étrangers récemment recrutés ont effectué leur doctorat en France, ce qui témoigne d'une préférence des établissements pour le recrutement d'enseignants-chercheurs socialisés professionnellement en France, atténuant ainsi l'effet de l'internationalisation du personnel enseignant du supérieur.

En complément, des tableaux détaillés, des études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du Conseil national des universités (CNU) et le bilan social des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

I. La nationalité des enseignants-chercheurs en 2020

La nationalité des enseignants-chercheurs titulaires est analysée selon la discipline, l'origine, le corps et l'établissement d'affectation.

I.1. Une inégale répartition selon la discipline

En 2020¹⁸, les enseignants-chercheurs étrangers représentent 7 % des effectifs, mais ils sont inégalement répartis dans les disciplines (*figure 1*). Ils sont naturellement plus nombreux au sein du groupe disciplinaire des Langues et littératures (13 %), en particulier dans les disciplines des langues étrangères, comme les sections 12 (Etudes germaniques et scandinaves), 14 (Etudes romanes) et 15 (Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques et d'autres aires linguistiques) du Conseil national des universités (CNU), qui compte de 22 % à 23 % d'enseignants-chercheurs étrangers (*annexe 1*). Les universitaires étrangers sont en revanche sous-représentés dans le groupe disciplinaire des Sciences humaines (6 %).

Les enseignants-chercheurs étrangers sont également surreprésentés au sein des sciences fondamentales, notamment dans les groupes disciplinaires des Mathématiques et informatique et de la Physique (12 % chacun), avec certaines sections du CNU bien au-dessus de la moyenne, comme pour les sections 25 (Mathématiques) et 29 (Constituants élémentaires), respectivement composées de 20 % et de 18 % d'étrangers. Les corps spécifiques rassemblent également plus d'étrangers que la moyenne (13 %).

Contrairement au groupe disciplinaire des Sciences économiques et de gestion qui se situe dans la moyenne (7 %), le Droit et science politique, de la même grande discipline, est moins doté avec seulement 3 % de juristes et politistes étrangers. Les enseignants-chercheurs étrangers sont encore moins présents parmi les hospitalo-universitaires (2 %). Ces faibles proportions de nationalités étrangères peuvent s'expliquer à la fois par la nature de ces disciplines¹⁹ et les spécificités de carrière propres aux filières hospitalo-universitaires, juridiques et politistes. La voie d'accès principale au professorat dans les disciplines juridiques demeure le concours d'agrégation qui, compte tenu de son originalité, favorise le recrutement d'enseignants-chercheurs nationaux²⁰. La procédure de recrutement des hospitalo-universitaires, peu lisible depuis l'extérieur, explique également une faible proportion d'enseignants-chercheurs étrangers. Après l'internat, les hospitalo-universitaires débutent en

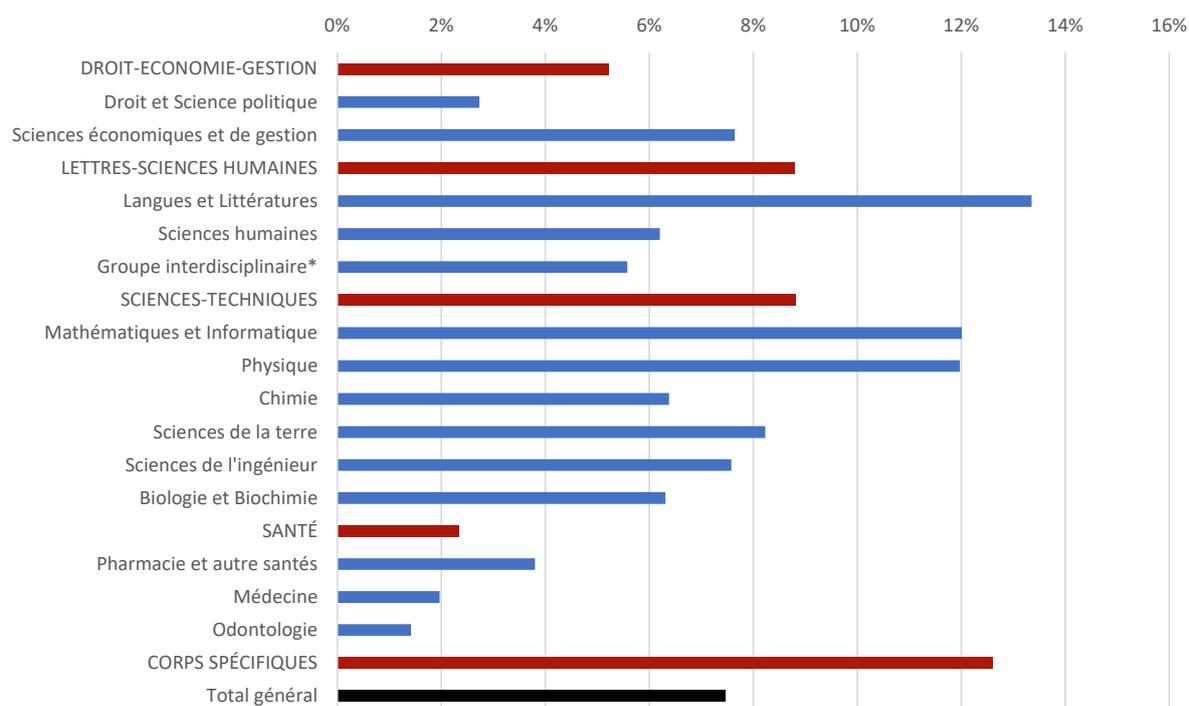
¹⁸ Les données de l'année 2020 sont observées au 31 décembre 2020.

¹⁹ Par exemple, le droit enseigné dans les universités françaises est majoritairement le droit français, ce qui favorise le recrutement d'enseignants-chercheurs familiers de la spécialité, principalement des Français.

²⁰ Beaurenaut A., Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs de universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*.

effet leur carrière en tant que non titulaires, période pendant laquelle ils sont repérés et accompagnés sur plusieurs années, en association avec les directeurs d'UFR et les chefs de service de l'hôpital, avant qu'ils ne déposent leur candidature à une titularisation. Cette procédure non explicitement prévue par les textes nécessite donc l'ancrage dans un réseau local sur une période relativement longue, dont les étrangers peuvent être dépourvus.²¹

Figure 1 : Proportion d'étrangers selon le groupe disciplinaire en 2020



Source : MESR DGRH A1-1

Note : effectif = 55 369 enseignants-chercheurs titulaires, dont 4 138 étrangers ; 230 nationalités ne sont pas renseignées. Le groupe de la Théologie a été intégré dans le groupe interdisciplinaire.

Note de lecture : en 2020, 12 % des enseignants-chercheurs titulaires relevant de la Physique sont de nationalité étrangère.

²¹ Adedokun F., Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires en 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 3.

I.2. Les deux tiers des enseignants-chercheurs étrangers sont originaires de pays de l'Union européenne

En 2020, les deux tiers des enseignants-chercheurs étrangers en France sont originaires de pays de l'Union européenne²² (*figure 2*), dont près d'un tiers d'italiens. Les enseignants-chercheurs allemands, belges et espagnols sont également parmi les plus nombreux (respectivement 16 %, 11 % et 9 % des enseignants-chercheurs issus de l'Union européenne) (*annexe 2*).

Les ressortissants africains représentent 16 % des enseignants-chercheurs étrangers. Ces derniers sont principalement originaires d'Afrique du Nord (13 % des enseignants-chercheurs étrangers), certainement en raison de l'histoire commune entre la France et le Maghreb. Les ressortissants d'Amérique du Nord et du Sud représentent respectivement 3 % et 4 % des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère. Cette proportion est de 4 % pour l'Asie de l'Est, avec une majorité originaire de Chine, du Japon et du Vietnam.

Enfin, les enseignants-chercheurs originaires d'Asie de l'Ouest (3 % de l'effectif des enseignants-chercheurs étrangers) sont proportionnellement moins professeurs des universités (12 %) que les ressortissants de pays d'autres régions du monde, mais à un niveau voisin de celui observé parmi les ressortissants d'Afrique subsaharienne et d'Asie de l'Est (15 %).

Figure 2 : Enseignants-chercheurs étrangers selon l'origine en 2020

Origine	MCF	PR	Total	% PR	% par origine
Europe UE	1 643	1 076	2 719	40%	66%
Europe hors UE	76	39	115	34%	3%
Afrique du Nord	429	98	527	19%	13%
Afrique subsaharienne	119	21	140	15%	3%
Amérique du Sud	130	35	165	21%	4%
Amérique du Nord	79	60	139	43%	3%
Asie de l'Ouest	115	16	131	12%	3%
Asie de l'Est	158	27	185	15%	4%
Océanie	5	9	14	64%	0,3%
Etranger sans autre indication	3		3	0%	0,1%
Total	2 757	1 381	4 138	33%	100%

Source : MESR DGRH A1-1

Note : effectif = 4 138 ; 230 nationalités ne sont pas renseignées. MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités.

²² Royaume-Uni inclus, puisque la plupart de l'effectif d'enseignants-chercheurs ressortissants du Royaume-Uni ont été recrutés avant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ont également été inclus les pays qui ont des accords de coopération universitaire similaires à ceux en vigueur entre les membres de l'Union européenne, tels que la Suisse.

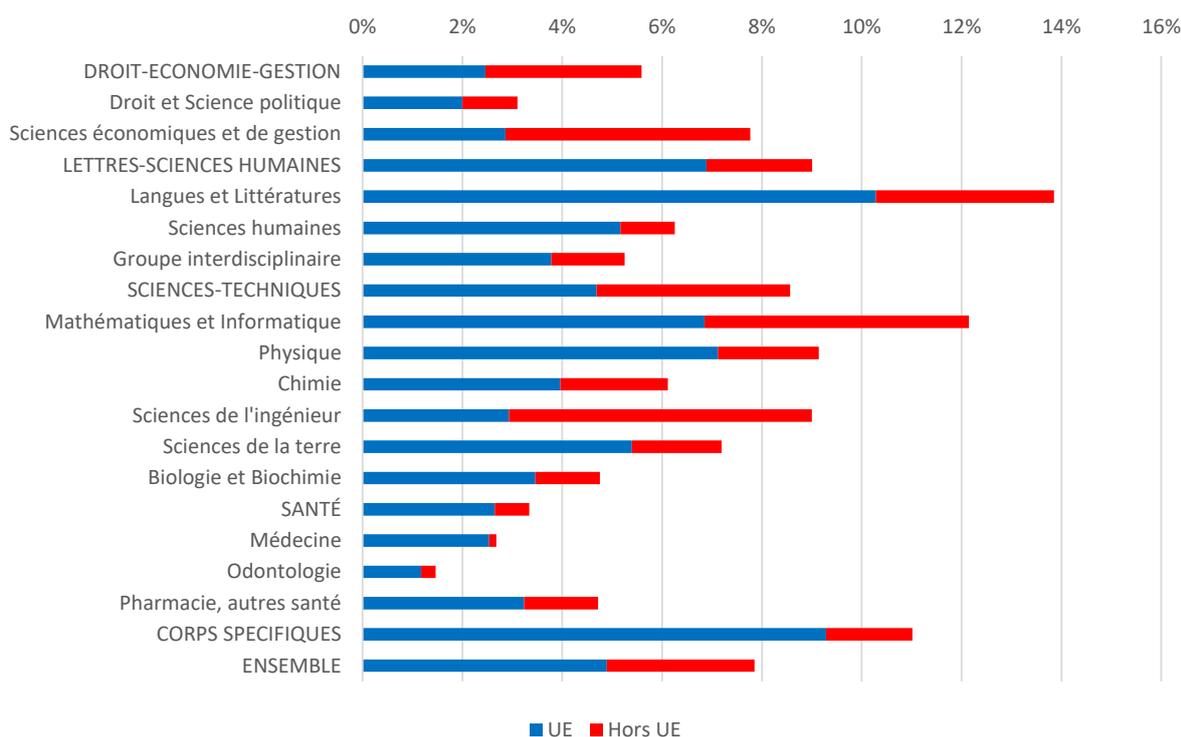
Un tiers des enseignants-chercheurs étrangers appartiennent au corps des professeurs des universités, soit un peu moins que l'ensemble des enseignants-chercheurs (36 %). Cet écart ne signifie cependant pas que les étrangers accèdent moins au professorat que les enseignants-chercheurs français. Les maîtres de conférences étrangers peuvent en effet être naturalisés Français avant d'être recrutés professeurs, ces derniers étant majoritairement recrutés un peu plus d'une dizaine d'années après leur titularisation en tant que maîtres de conférences²³. Ce décalage dans le temps entre le recrutement de maîtres de conférences et l'éventuel accès au professorat ne permet donc pas de comparer la proportion d'étrangers dans ces deux corps pour une même année. En outre, même si la grande majorité des professeurs des universités sont recrutés parmi les maîtres de conférences (environ 90 %), certains professeurs étrangers n'étaient pas maîtres de conférences au moment de leur recrutement.

I.3. La proportion de professeurs étrangers est corrélée avec celle des maîtres de conférences étrangers

Malgré le décalage dans le temps entre le recrutement des maîtres de conférences et des professeurs des universités, en 2020, une corrélation positive entre la proportion de maîtres de conférences étrangers et celle des professeurs des universités étrangers est toutefois visible au niveau des groupes disciplinaires (*figure 3*).

En effet, pour un groupe disciplinaire donné, plus la proportion de maîtres de conférences étrangers est élevée et plus celle de professeurs étrangers l'est également. Ce sont donc les groupes disciplinaires des Langues et littératures (respectivement 14 % et 12 %) et des Mathématiques et informatique (12 % dans les deux corps), ainsi que les corps spécifiques (11 % et 14 %), qui ont la plus forte proportion de maîtres de conférences et de professeurs étrangers, alors que ces derniers sont les moins nombreux dans les filières médicales et juridiques (3 % et 2 %).

²³ Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2020 » MESRI, *Note de la DGRH*, n° 8.

Figure 4 : Origine des maîtres de conférences par groupes disciplinaires en 2020

Source : MESR DGRH A1-1

Note : effectif = 35 101 maîtres de conférences (MCF), dont 2 755 étrangers ; 168 nationalités ne sont pas renseignées.

Note de lecture : en 2020, 14 % des MCF en Langues et littératures sont étrangers, 10 % sont ressortissants de pays de l'Union européenne (Hors France), 4% ont une nationalité extra-européenne.

I.4. De fortes disparités selon l'établissement

Les enseignants-chercheurs étrangers sont davantage affectés dans les grands établissements (sur les 1 641 universitaires titulaires, 184 sont étrangers, soit 11 %) et les universités de lettres et sciences humaines (432 enseignants-chercheurs étrangers parmi 4 543 universitaires, soit 10 %) (*figure 5*). Les universités pluridisciplinaires et de santé et les universités scientifiques ont 6 % d'enseignants-chercheurs étrangers contre 7 % en moyenne pour l'ensemble des établissements.

La typologie de l'établissement n'est pas un facteur de variation importante de la proportion de ressortissants étrangers parmi les enseignants-chercheurs, celle-ci variant de 6 % à 11 %. Cependant, entre les établissements, y compris du même type, le taux d'enseignants-chercheurs étrangers peut sensiblement varier. Les universités de Cergy et de Pau, par exemple, ont respectivement 12 % et 3 % d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère, alors que les deux sont des universités pluridisciplinaires hors santé avec des effectifs comparables (*annexe 3*).

Figure 5 : Enseignants-chercheurs étrangers selon le type d'établissement en 2020

Type d'établissement	Effectif étrangers	Effectif général	% nationalité étrangère	Non renseigné	% étudiants mobilité internationale	% doctorants
Etablissements fusionnés	1 495	18 576	8%	46	5%	5%
Univ. pluridisciplinaires et de santé	840	13 896	6%	90	5%	4%
Univ. pluridisciplinaires hors santé	439	6 037	7%	5	5%	4%
Univ. scientifiques	330	5 137	6%	14	6%	7%
Univ. lettres et sciences humaines	432	4 543	10%	7	4%	6%
Ecoles d'ingénieurs	259	3 299	8%	55	18%	21%
Univ. droit et économie	144	1 946	7%	12	4%	6%
Grands établissements et autre typologie d'établissement	177	1 641	11%	1	7%	21%
Instituts d'études politiques	22	294	7%		5%	11%
Total	4 138	55 369	7%	230	5%	5%

Source : MESR DGRH A1-1 et SIES (SISE)

Note : effectif = 55 369 enseignants-chercheurs titulaires, dont 4 138 étrangers ; 230 nationalités ne sont pas renseignées.

Note de lecture : les universités scientifiques ont 6 % de ressortissants étrangers parmi leurs enseignants-chercheurs et 6 % de leurs étudiants sont en mobilité internationale.

La composition disciplinaire des établissements est l'un des principaux facteurs qui explique leur proportion d'étrangers. Ainsi, une université avec un nombre important d'hospitalo-universitaires, filière peu dotée en étrangers, a une proportion d'enseignants-chercheurs étrangers inférieure à celle d'une université principalement composée d'enseignants-chercheurs relevant de disciplines qui ont beaucoup d'étrangers, comme les Sciences-Techniques.

La proportion d'étrangers au sein des établissements varie également en fonction de leur politique en matière de recrutement. L'université de Cergy a par exemple recruté 31 % d'étrangers parmi ses professeurs des universités entre 2015 et 2020, soit une proportion sensiblement plus élevée que celles observées dans des établissements de même typologie ou avec des volumes de recrutement comparables (*annexe 4*).

Il est par ailleurs notable qu'il n'y a pas de corrélation entre la proportion d'enseignants-chercheurs étrangers et celle d'étudiants en mobilité internationale dans les différents types d'établissement. Les universités de lettres et sciences humaines accueillent seulement 4 % d'étudiants venant de l'étranger, ce qui s'explique par une plus faible attractivité des filières de langues étrangères pour des étudiants étrangers (contrastant ainsi avec l'attrait de ces disciplines pour les enseignants-chercheurs étrangers).

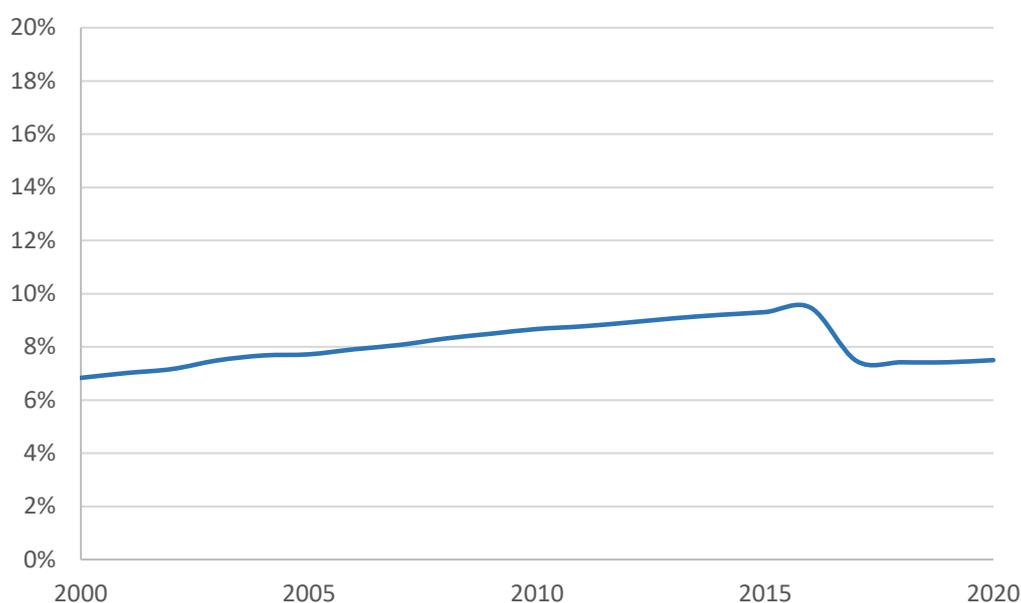
La proportion plus élevée d'étudiants en mobilité internationale dans les écoles d'ingénieurs est imputable à un nombre de doctorants bien plus élevé que dans les autres établissements. En effet, 5 % des étudiants en France sont en situation de mobilité internationale, contre 14 % en ce qui concerne les doctorants. Or, les écoles d'ingénieurs, avec 18 % d'étudiants doctorants en moyenne, accueillent nettement plus d'étudiants étrangers (18 %) que les établissements d'autres typologies (5 %).

I.5. L'évolution des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère

La proportion d'enseignants-chercheurs étrangers augmente légèrement, de manière continue, depuis 20 ans. Elle est de 9 % en 2015, contre 7 % en 2000 (*figure 6*). La baisse apparente de la part des enseignants-chercheurs étrangers de 2016 à 2017 est due au changement d'appréciation de la nationalité dans les cas de binationalité (voire de plurinationalité).

Jusqu'en 2017, dans les cas de double nationalité, les enseignants-chercheurs étaient enregistrés « étrangers » dans les bases de données du ministère. Depuis, ils sont désignés comme étant « Français ».

Figure 6 : Proportion d'enseignants-chercheurs étrangers depuis 2000



Source : MESR DGRH A1-1

La comparaison des données relatives aux enseignants-chercheurs avec celles des chercheurs montre que le CNRS mène une politique de ressources humaines davantage tournée vers l'international que les établissements d'enseignement supérieur. En effet, selon le *Rapport Social Unique 2020* du CNRS, 18 % des chercheurs sont étrangers (19,5 % de chargés de recherche et 17 % de directeurs de recherche)²⁴. La répartition des chercheurs selon la nationalité est en revanche proche de celle des enseignants-chercheurs puisque 70 % d'entre eux sont originaires de pays membres de l'Union européenne, dont un tiers d'italiens. Les chercheurs allemands, belges et espagnols sont également parmi les plus nombreux.

²⁴ CNRS (2021), *Rapport Social Unique 2020*, Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique : <http://drh.cnrs.fr/>

En outre, 38 % des doctorants du CNRS sont étrangers. Cette proportion est de 61 % en ce qui concerne les chercheurs contractuels, principalement des post-doctorants.

La proportion relativement importante de chercheurs étrangers témoigne d'une politique volontariste du CNRS en matière d'internationalisation de son personnel, avec 30 % de chercheurs étrangers (27 % pour les chargés de recherche) recrutés en 2020, soit une proportion deux fois plus importante que pour les enseignants-chercheurs.

II. Les enseignants-chercheurs étrangers recrutés

L'analyse du recrutement récent des universitaires²⁵, à travers le corps, l'origine, la discipline, le lieu d'obtention du doctorat des maîtres de conférences et le sexe permet d'apprécier la dynamique de l'évolution des enseignants-chercheurs étrangers.

II.1. Davantage d'étrangers sont recrutés parmi les maîtres de conférences que parmi les professeurs des universités

De 2015 à 2020, 14 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs recrutés sont de nationalité étrangère (*figure 7*). Davantage d'étrangers sont toutefois recrutés dans le corps des maîtres de conférences (16 %) que dans celui des professeurs des universités (10 %).

L'écart de la proportion d'étrangers recrutés entre les deux corps universitaires ne signifie pas que les maîtres de conférences étrangers ont moins de chances d'accéder au professorat (la plupart des professeurs des universités étant recrutés parmi les maîtres de conférences). En effet, certains professeurs ont, lorsqu'ils étaient maîtres de conférences, acquis la nationalité française. Ceux qui ont acquis la nationalité française, tout en conservant leur nationalité d'origine (double nationalité), peuvent également se déclarer de nationalité française. En outre, comme évoqué précédemment, le décalage dans le temps entre le recrutement des maîtres de conférences et des professeurs des universités empêche les comparaisons transversales. Pour toutes ces raisons, l'analyse de la nationalité des professeurs des universités doit être réalisée avec précaution.

Figure 7 : Nationalité des enseignants-chercheurs recrutés de 2015 à 2020 selon le corps

Corps	Étrangers	Français	Total	% étrangers
Maîtres de conférences	997	5 087	6 084	16%
Professeurs des universités	285	2 612	2 897	10%
Total	1 282	7 699	8 981	14%

Source : MESR DGRH A1-1

Champ : enseignants-chercheurs relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement, par concours d'agrégation et au titre de l'article 46 3°.

Note : effectif = 8 981 universitaires ont été recrutés de 2015 à 2020, dont 1 282 étrangers.

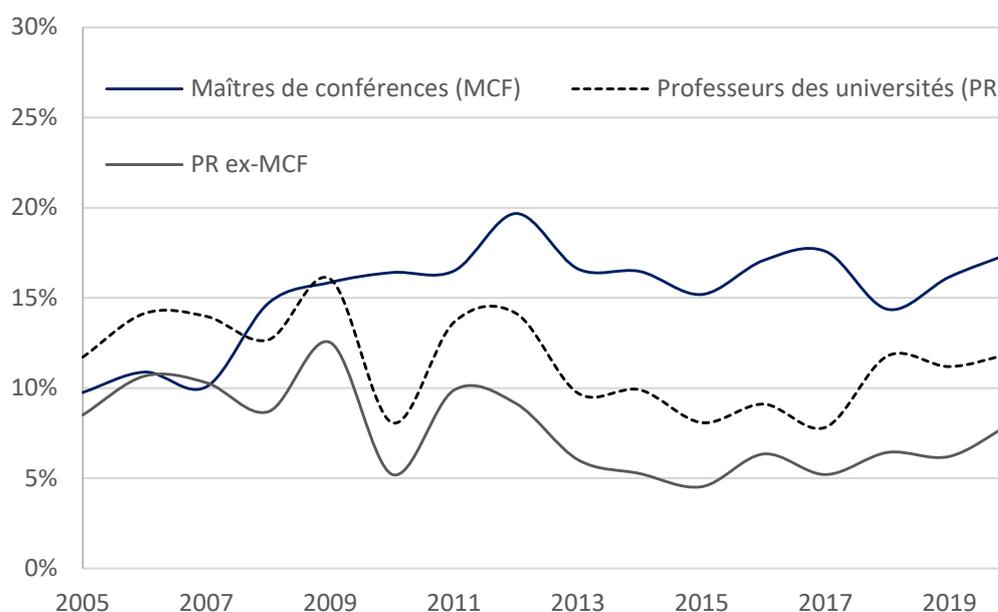
L'évolution de la proportion d'enseignants-chercheurs étrangers recrutés depuis 2005 montre, malgré de fortes fluctuations, une tendance à la hausse du recrutement de maîtres de conférences étrangers (*figure 8*).

²⁵ Faute de données détaillées relatives à la nationalité des hospitalo-universitaires et des corps spécifiques recrutés, la partie consacrée au recrutement porte uniquement sur les enseignants-chercheurs dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, dits « universitaires ».

Elle a varié de 10 % en 2005 à 18 % en 2020, en passant par un pic à 20 % en 2012. En parallèle, la proportion de professeurs des universités recrutés, également fluctuante, oscille entre 8 % (en 2010, 2015 et 2017) et 16 % (en 2009) sur la période. De 2005 à 2007, la proportion de professeurs étrangers recrutés était supérieure à celle des maîtres de conférences étrangers.

Si l'on compare la proportion de maîtres de conférences étrangers recrutés avec celle des professeurs des universités étrangers qui étaient maîtres de conférences au moment de leur recrutement avec une dizaine d'années d'écart, soit la période moyenne pour accéder au professorat, les indicateurs relatifs aux maîtres de conférences sont supérieurs à ceux des professeurs. Cet écart signifie soit que les maîtres des conférences étrangers accèdent moins au professorat que les maîtres des conférences français, soit qu'une partie d'entre eux ont obtenu la nationalité française avant leur recrutement en tant que professeurs.

Figure 8 : Proportion de maîtres de conférences et de professeurs des universités étrangers recrutés depuis 2005



Source : MESR DGRH A1-1

Champ : enseignants-chercheurs relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement, par concours d'agrégation et au titre de l'article 46 3°.

Note de lecture : En 2020, 18 % des MCF recrutés sont étrangers, contre 12 % des PR ; 8 % des PR recrutés qui étaient préalablement MCF sont étrangers.

II.2. La moitié des maîtres de conférences étrangers recrutés sont originaires de l'Union européenne

L'analyse des recrutements réalisés de 2015 à 2020, montre que la moitié des maîtres de conférences de nationalité étrangère recrutés sont originaires de pays de l'Union européenne, contre les trois quarts des professeurs des universités étrangers (*figure 9*).

À l'image de la population totale des enseignants-chercheurs étrangers, les Italiens sont les ressortissants les plus nombreux à être recrutés, suivi des ressortissants originaires des autres pays frontaliers de la France. De même, les ressortissants originaires d'Afrique du Nord sont relativement nombreux parmi le contingent des maîtres de conférences étrangers recrutés (13 %).

Les deux corps universitaires confondus, les enseignants-chercheurs originaires d'Afrique subsaharienne et d'Amérique du Nord – ainsi que ceux originaires d'Océanie dont les effectifs sont marginaux – sont les moins nombreux à avoir été recrutés de 2015 à 2020.

Figure 9 : Enseignants-chercheurs étrangers recrutés de 2015 à 2020 selon l'origine

Origine	MCF	PR	% MCF	% PR
Europe UE	408	165	53%	76%
Europe hors UE	45	12	6%	6%
Afrique du Nord	100	10	13%	5%
Afrique subsaharienne	27	3	3%	1%
Amérique du Sud	59	8	8%	4%
Amérique du Nord	26	8	3%	4%
Asie de l'Ouest	70	4	9%	2%
Asie de l'Est	40	4	5%	2%
Océanie	2	3	0,3%	1%
Total	777	217	100%	100%

Source : MESR DGRH A1-1

Champ : enseignants-chercheurs relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement, par concours d'agrégation et au titre de l'article 46 3°. MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités.

Note : effectif = 1 282 universitaires étrangers ont été recrutés de 2015 à 2020, dont 288 nationalités détaillées (220 MCF et 68 PR) ne sont pas renseignées.

II.3. Les Sciences-Techniques recrutent le plus d'étrangers

Outre l'origine, les enseignants-chercheurs étrangers sont aussi inégalement recrutés selon la discipline. De 2015 à 2020, les Sciences-Techniques recrutent davantage de maîtres de conférences étrangers (23 % de l'ensemble des maîtres de conférences recrutés) que les Lettres-Sciences humaines (14 %) et le Droit-Économie-Gestion (12 %) (*figure 10*).

Au sein des Sciences-Techniques, les groupes disciplinaires des Mathématiques et informatique et des Sciences de l'ingénieur sont ceux qui recrutent le plus d'étrangers (28 % chacun), alors que la Chimie et la Biologie et Biochimie sont ceux qui en recrutent le moins (respectivement 17 % et 12 %).

Selon Pierre-Michel Menger, le nombre de recrutements d'enseignants-chercheurs étrangers plus important en mathématiques a plusieurs causes : « une plus grande universalité de la langue mathématique ; une communauté de mathématiciens mondialisée depuis longtemps ; des mobilités plus fréquentes qu'ailleurs, qui sont rendues plus aisées et plus productives par le haut degré de consensus scientifique au sein de la communauté, et par la très faible intensité capitalistique de la recherche mathématique ; une attractivité internationale plus forte des mathématiques pratiquées en France, du fait de leur réputation »²⁶.

Dans les Lettres-Sciences humaines, le groupe disciplinaire des Langues et littératures recrute nettement plus de maîtres de conférences étrangers (22 %) que les Sciences humaines et que le groupe interdisciplinaire (9 % chacun).

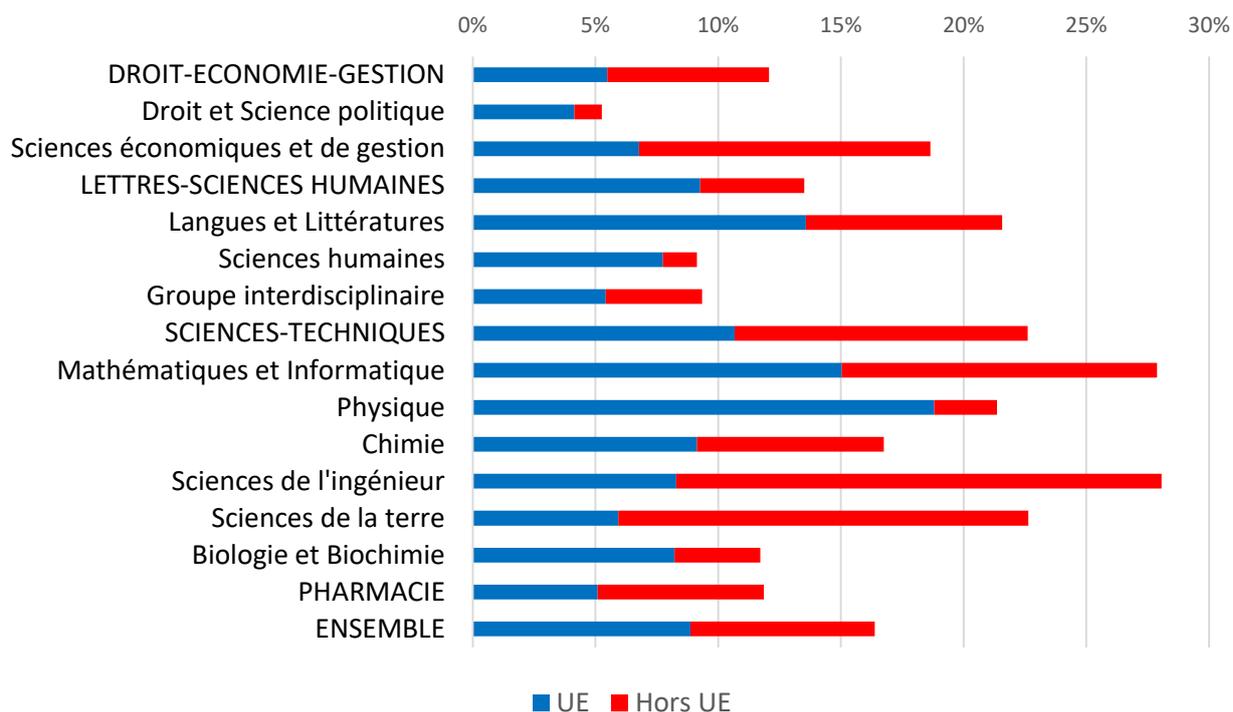
De même, le Droit-Économie-Gestion n'est pas homogène, avec les Sciences économiques et de gestion qui recrutent bien plus d'étrangers (19 %) que le Droit et science politique (5 %).

Indépendamment du volume d'enseignants-chercheurs recrutés, l'origine des maîtres de conférences étrangers varie sensiblement d'une discipline à l'autre. La grande discipline des Lettres-Sciences humaines recrute davantage d'étrangers originaires de pays de l'Union européenne (69 %) que les Sciences-Techniques (47 %) et le Droit-Économie-Gestion (45 %).

Au niveau des grandes disciplines, la Physique, les Sciences humaines et le Droit et science politique recrutent le plus de maîtres de conférences originaires de l'Union européenne (respectivement 88 %, 85 % et 79 %). À l'opposé, les Sciences économiques et de gestion (36 %), les Sciences de l'ingénieur (30 %) et les Sciences de la terre (26 %) recrutent le moins d'étrangers originaires de l'Union européenne.

²⁶ Menger P.M., Marchika C., Renisio Y., Verschueren P., « Formations et carrières mathématiques en France : un modèle typique d'excellence ? », *Revue française d'économie*, vol. 35, n° 2, 2020, pp. 155-217.

Figure 10 : Proportion de maîtres de conférences étrangers recrutés de 2015 à 2020 selon la discipline et l'origine



Source : MESR DGRH A1-1

Note : effectif = 6 084 maîtres de conférences recrutés de 2015 à 2020, dont 997 étrangers.

Champ : Maîtres de conférences relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement.

Note de lecture : 28 % des maîtres de conférences recrutés de 2015 à 2020 en Mathématiques et informatique sont étrangers, 15 % sont ressortissants de l'Union européenne (UE) et 13 % de nationalité extra-UE.

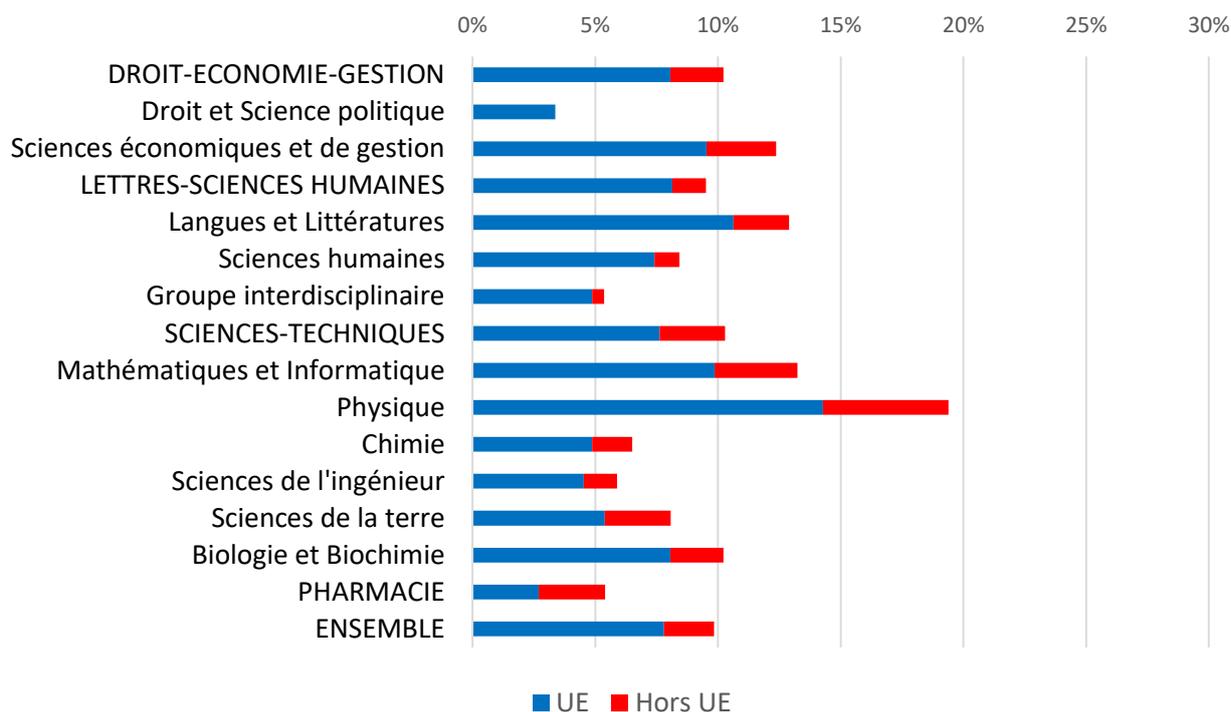
En ce qui concerne les professeurs des universités, les disparités disciplinaires dans le recrutement d'étrangers respectent, à quelques nuances près, les tendances observées pour les maîtres de conférences (*figure 11*). Les principales différences tiennent surtout au recrutement d'étrangers en Physique (19 %) qui dépasse celui en Mathématiques et informatique (13 %) et à la faible proportion de professeurs étrangers recrutés en Sciences de l'ingénieur (6 %).

Les professeurs des universités étrangers sont très majoritairement originaires de pays de l'Union européenne. Le Droit et science politique se distingue toutefois avec aucun recrutement de professeur étranger extra-européen. De manière générale, ce groupe disciplinaire recrute très peu d'étrangers (seulement 3 professeurs étrangers ont été recrutés sur les 89 recrutements réalisés par la voie normale entre 2015 et 2020)²⁷.

Les groupes disciplinaires qui recrutent le moins d'étrangers de l'Union européenne sont les Sciences de la terre (67 %) et la Pharmacie (50 %).

²⁷ Voir en annexe 4 le nombre d'enseignants-chercheurs recrutés par établissement de 2015 à 2020.

Figure 11 : Proportion de professeurs des universités étrangers recrutés de 2015 à 2020 selon la discipline et l'origine



Source : MESR DGRH A1-1

Note : effectif = 2 897 professeurs des universités recrutés de 2015 à 2020, dont 285 étrangers.

Champ : Professeurs relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement, par concours d'agrégation et au titre de l'article 46 3°.

Note de lecture : 13 % des professeurs recrutés de 2015 à 2020 en Mathématiques et informatique sont étrangers, 10 % sont ressortissants de l'Union européenne (UE) et 3 % de nationalité extra-UE.

II.4. La majorité des maîtres de conférences étrangers ont obtenu leur doctorat en France

L'analyse du lieu d'obtention du doctorat des maîtres de conférences étrangers récemment recrutés interroge sur l'internalisation de l'enseignement supérieur français. Les trois quarts des maîtres de conférences étrangers recrutés entre 2015 et 2020 ont en effet effectué leur doctorat en France. Ils ont donc été très tôt socialisés aux pratiques d'enseignement et de recherche françaises. Ce ratio varie cependant sensiblement d'une discipline à l'autre (*figure 12*).

Un tiers des maîtres de conférences étrangers recrutés dans la grande discipline des Sciences-Techniques entre 2015 et 2020 ont un doctorat étranger, contre 23 % en Lettres-Sciences humaines et 16 % en Droit-Économie-Gestion. La proportion des maîtres de conférences étrangers recrutés ayant un doctorat étranger dans une grande discipline donnée est donc d'autant plus élevée que le niveau d'étrangers recrutés parmi les maîtres de conférences l'est aussi.

Il est également notable que 40 % des ressortissants européens ont soutenu leur thèse de doctorat à l'étranger, tandis que les extra-européens sont intégrés au système d'enseignement supérieur et de la recherche français depuis plus longtemps : seulement 14 % d'entre eux ont fait leur doctorat à l'étranger.

Figure 12 : Lieu de doctorat des maîtres de conférences étrangers recrutés de 2015 à 2020 selon la discipline

Discipline	Doctorat en France	Doctorat à l'étranger	Total	% doctorat étranger
DROIT-ECONOMIE-GESTION	130	24	154	16%
Droit et Science politique	32	1	33	3%
Sciences économiques et de gestion	98	23	121	19%
LETTRES-SCIENCES HUMAINES	259	78	337	23%
Langues et Littératures	149	37	186	20%
Sciences humaines	71	28	99	28%
Groupe interdisciplinaire	39	13	52	25%
SCIENCES-TECHNIQUES	325	160	485	33%
Mathématiques et Informatique	127	64	191	34%
Physique	12	13	25	52%
Chimie	20	13	33	39%
Sciences de l'ingénieur	76	29	105	28%
Sciences de la terre	67	17	84	20%
Biologie et Biochimie	23	24	47	51%
PHARMACIE	11	10	21	48%
Total	725	272	997	27%

Source : MESR DGRH A1-1

Champ : enseignants-chercheurs relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement, par concours d'agrégation et au titre de l'article 46 3°.

Note : effectif : 6 084 maîtres de conférences recrutés de 2015 à 2020, dont 997 étrangers.

Note de lecture : Parmi les 191 maîtres de conférences étrangers recrutés entre 2015 et 2020 en Mathématiques et Informatique, 64 d'entre eux ont soutenu leur doctorat à l'étranger, soit 34 %.

II.5. Les maîtresses de conférences étrangères sont autant recrutées que les hommes

Entre 2015 et 2020, le recrutement de maîtres de conférences étrangers est un peu plus féminisé (50 %) que le recrutement toutes nationalités confondues (48 %). En revanche, celui des professeurs des universités est moins féminisé (35 % contre 39 %) (*figure 13*).

En ce qui concerne les maîtres de conférences, la proportion de femmes recrutées dans la grande discipline du Droit-Économie-Gestion est comparable à celle du recrutement général (47 % contre 49 %).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines, plus féminisée que les autres, a recruté 60 % de femmes parmi les enseignants-chercheurs étrangers, contre 56 % pour l'ensemble des recrutements. Le recrutement d'étrangers dans le groupe disciplinaire des Sciences humaines est le plus féminisé (63 % contre 54 % pour l'ensemble).

La grande discipline des Sciences-Techniques, peu féminisée, recrute davantage de femmes parmi les étrangers que pour l'ensemble de leurs recrutements (44 % contre 39 %). Ce constat se vérifie au niveau de tous les groupes disciplinaires qui la composent, en particulier en Chimie (12 points d'écart) et en Mathématiques et informatique (10 points).

Le recrutement des professeurs des universités étrangers est moins féminisé que celui de l'ensemble des professeurs dans toutes les grandes disciplines, à l'exception des Sciences-Techniques. L'écart est particulièrement prononcé en Droit-Économie-Gestion, mais la faiblesse des effectifs de femmes étrangères relativise la pertinence des indicateurs. Les effectifs sont également faibles au niveau des groupes disciplinaires, en particuliers dans ceux qui composent les Sciences-Techniques.

Figure 13 : Enseignants-chercheurs étrangers recrutés de 2015 à 2020, selon le sexe, le corps et le groupe disciplinaire

Discipline	Effectif femmes MCF étrangères	% femmes MCF étrangères	% femmes MCF	Effectif femmes PR étrangères	% femmes PR étrangères	% femmes PR
DROIT-ECONOMIE-GESTION	72	47%	49%	10	25%	49%
Droit et Science politique	19	58%	49%	3	75%	55%
Sciences économiques et de gestion	53	44%	48%	7	19%	42%
LETTRES-SCIENCES HUMAINES	203	60%	56%	56	47%	49%
Langues et Littératures	114	61%	63%	21	37%	57%
Sciences humaines	62	63%	54%	27	54%	44%
Groupe interdisciplinaire	27	53%	49%	8	67%	47%
SCIENCES-TECHNIQUES	215	44%	39%	32	26%	24%
Mathématiques et Informatique	86	45%	35%	9	19%	22%
Physique	11	44%	38%	4	21%	19%
Chimie	17	52%	40%	1	13%	33%
Sciences de l'ingénieur	34	32%	30%	2	15%	20%
Sciences de la terre	40	48%	42%	5	28%	17%
Biologie et Biochimie	27	59%	51%	11	58%	45%
PHARMACIE	12	57%	56%	2	50%	36%
Total	502	50%	48%	100	35%	39%

Source : MESR DGRH A1-1

Champ : enseignants-chercheurs relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement, par concours d'agrégation et au titre de l'article 46 3°.

Note : effectif = 8 981 universitaires ont été recrutés de 2015 à 2020, dont 1 282 étrangers.

Note de lecture : Parmi les maîtres de conférences (MCF) de nationalité étrangère recrutés de 2015 à 2020, 50 % sont des femmes, contre 48 % dans l'ensemble des MCF recrutés.

Conclusion

En 2020, 7 % des enseignants-chercheurs relevant du ministère de l'enseignement supérieur français sont étrangers. Cette proportion varie cependant sensiblement selon la discipline et l'établissement. Malgré une tendance globale à la hausse du recrutement d'universitaires étrangers ces dernières années (16 % des maîtres de conférences recrutés entre 2015 et 2020 sont étrangers), les établissements d'enseignement supérieur mènent une politique d'internationalisation de leur personnel qui apparaît nettement moins attractive que celle des établissements étrangers présents dans les classements internationaux ou même, que celle du CNRS.

De manière générale, selon certains observateurs, la France souffrirait d'un manque d'attractivité pour les plus diplômés, se traduisant notamment par des difficultés pour retenir les étudiants étrangers y ayant achevé leurs études et pour inciter le retour des talents français expatriés²⁸.

Dans le cadre de la préparation de la loi de programmation de la recherche de 2020, dite « LPR », le groupe de travail relatif à l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques a mis en évidence plusieurs obstacles rencontrés par les organismes et universités français pour attirer ou retenir des talents, juniors ou séniors²⁹. Les conditions d'accueil, l'environnement de recherche et le niveau des rémunérations constitueraient une partie de ces freins. De même, l'absence de crédits de recherche récurrents pour les chercheurs et enseignants-chercheurs confirmés, afin de leur permettre de poursuivre des projets de recherche ambitieux, nuirait à l'attractivité de la recherche française. Enfin, il manquerait, à l'instar de ce que proposent de nombreuses universités et instituts de recherche étrangers (Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, Suisse, etc.), un dispositif de « *tenure track* » clairement identifiable par les talents, permettant de proposer des postes d'enseignants-chercheurs titulaires, sans mise en concurrence, au terme de la *tenure*.

Or, la récente LPR, avec le dispositif des chaires de professeur junior, offre la possibilité aux établissements de recruter de jeunes professeurs des universités, sur le modèle des universités étrangères, avec des rémunérations et des conditions de travail attractives. Les caractéristiques des premiers professeurs juniors recrutés³⁰, notamment leur nationalité et leur parcours, feront l'objet d'une prochaine analyse.

²⁸ OCDE (2019), « How do OECD countries compare in their attractiveness for talented migrants? », *Migration Policy Debates*, OCDE/Bertelsmann Stiftung, n° 19, mai 2019.

²⁹ Berta P., Mauguin P. et Tunon de Lara M. (2019), *Attractivité des emplois et des carrières scientifiques*, Rapport du Groupe de travail 2, Loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

³⁰ En 2021, 92 chaires de professeur junior ont été ouvertes, dont 74 pour l'accès au corps des professeurs des universités. Voir aussi : Cordonnier C. (2021), « LPR : le détail des 92 chaires de professeur junior ouvertes en 2021 », *AEF Dépêche*, n° 663623, le 07/12/2021.

ANNEXES

Annexe 1 : Enseignants-chercheurs étrangers selon la section du CNU en 2020

Section CNU	Étrangers	Total	% étrangers	Non renseignés
DROIT-ECONOMIE-GESTION	401	7 692	5%	31
Droit et Science politique	104	3 805	3%	13
01 - Droit privé et sciences criminelles	41	1 829	2%	6
02 - Droit public	44	1 303	3%	5
03 - Histoire du droit et des institutions	1	262	0%	2
04 - Science politique	18	411	4%	
Sciences économiques et de gestion	297	3 887	8%	18
05 - Sciences économiques	165	1 737	9%	10
06 - Sciences de gestion et du management	132	2 150	6%	8
LETTRES-SCIENCES HUMAINES	1 283	14 582	9%	57
Langues et Littératures	741	5 550	13%	13
07 - Sciences du langage	108	762	14%	3
08 - Langues et littératures anciennes	13	280	5%	2
09 - Langue et littérature françaises	15	857	2%	
10 - Littératures comparées	17	208	8%	
11 - Études anglophones	188	1 623	12%	5
12 - Études germaniques et scandinaves	80	357	22%	
13 - Études slaves et baltes	18	126	14%	
14 - Études romanes	215	939	23%	3
15 - Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques et d'autres aires linguistiques	87	398	22%	
Sciences humaines	405	6 527	6%	33
16 - Psychologie et ergonomie	104	1 395	7%	8
17 - Philosophie	21	389	5%	3
18 - Architecture (ses théories et ses pratiques) arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	61	721	8%	2
19 - Sociologie, démographie	52	903	6%	3
20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique	18	214	8%	1
21 - Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	54	734	7%	8
22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art; de la musique	42	1 046	4%	6

23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale	33	860	4%	2
24 - Aménagement de l'espace, urbanisme	20	265	8%	
Groupe interdisciplinaire	126	2 455	5%	11
70 - Sciences de l'éducation	26	693	4%	2
71 - Sciences de l'information et de la communication	55	776	7%	7
72 - Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	14	98	14%	
73 - Cultures et langues régionales	3	46	7%	
74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives	28	842	3%	2
Théologie	11	50	22%	
76 - Théologie catholique	5	32	16%	
77 - Théologie protestante	6	18	33%	
SCIENCES-TECHNIQUES	2 147	24 357	9%	115
Mathématiques et Informatique	769	6 401	12%	37
25 - Mathématiques	255	1 260	20%	12
26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	176	1 781	10%	10
27 - Informatique	338	3 360	10%	15
Physique	277	2 313	12%	1
28 - Milieux denses et matériaux	142	1 313	11%	1
29 - Constituants élémentaires	68	388	18%	
30 - Milieux dilués et optique	67	612	11%	
Chimie	198	3 103	6%	11
31 - Chimie théorique, physique, analytique	93	1 002	9%	2
32 - Chimie organique, minérale, industrielle	64	1 206	5%	6
33 - Chimie des matériaux	41	895	5%	3
Sciences de la terre	105	1 276	8%	
34 - Astronomie, astrophysique	22	190	12%	
35 - Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	37	511	7%	
36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	30	387	8%	
37 - Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	16	188	9%	
Sciences de l'ingénieur	520	6 860	8%	55
60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil	198	2 380	8%	18
61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal	146	1 738	8%	14
62 - Énergétique, génie des procédés	77	1 073	7%	12
63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	99	1 669	6%	11

Biologie et Biochimie	278	4 404	6%	11
64 - Biochimie et biologie moléculaire	63	1 048	6%	4
65 - Biologie cellulaire	78	1 045	7%	2
66 - Physiologie	45	726	6%	2
67 - Biologie des populations et écologie	33	704	5%	2
68 - Biologie des organismes	28	483	6%	
69 - Neurosciences	31	398	8%	1
PHARMACIE ET AUTRE SANTE	65	1 712	4%	5
Pharmacie	65	1 708	4%	5
85 - Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé	25	463	5%	1
86 - Sciences du médicament et des autres produits de santé	23	687	3%	2
87 - Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	17	558	3%	2
Autres sections Santé		4	0%	
91 - Sciences de la rééducation et de réadaptation		3	0%	
92 - Sciences infirmières		1	0%	
MEDECINE	109	5 534	2%	20
42 - Morphologie et morphogenèse	3	328	1%	1
43 - Biophysique et imagerie Médecin	3	310	1%	
44 - Biologie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition	15	508	3%	2
45 - Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène	4	396	1%	2
46 - Santé publique environnement et société	3	274	1%	
47 - Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie	16	607	3%	4
48 - Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique	6	468	1%	
49 - Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation	13	432	3%	1
50 - Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique	2	301	1%	1
51 - Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire	14	422	3%	
52 - Maladie des appareils digestif et urinaire	8	435	2%	3
53 - Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale	4	282	1%	2
54 - Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction	17	582	3%	4
55 - Pathologie de la tête et du cou	1	187	1%	

90 - Maïeutique		2	0%	
Odontologie	7	493	1%	
56 - Développement, croissance et prévention	1	119	1%	
57 - Chirurgie orale ; parodontologie ; biologie orale	3	138	2%	
58 - Réhabilitation orale	3	236	1%	
Corps spécifiques	126	999	13%	2
Total	4 138	55 369	7%	230

Source : MESR DGRH A1-1

Annexe 2 : Enseignants-chercheurs étrangers selon la nationalité en 2020

Nationalité	Maîtres de conférences	Professeurs des universités (PR)	Total	% PR
Europe UE	1 643	1 076	2 719	40%
Italie	562	288	850	34%
Allemagne	197	232	429	54%
Belgique	139	153	292	52%
Espagne	179	59	238	25%
Roumanie	120	39	159	25%
Royaume-Uni	86	73	159	46%
Grèce	83	31	114	27%
Suisse	34	58	92	63%
Pays-Bas	22	33	55	60%
Portugal	40	14	54	26%
Pologne	31	13	44	30%
Autriche	24	17	41	41%
Irlande	22	13	35	37%
Bulgarie	20	9	29	31%
Suède	13	10	23	43%
Tchéquie	16	6	22	27%
Hongrie	7	8	15	53%
Luxembourg	9	5	14	36%
Danemark	7	4	11	36%
Finlande	5	3	8	38%
Croatie	7	1	8	13%
Slovaquie	6	1	7	14%
Chypre	2	3	5	60%
Lituanie	2		2	0%
Lettonie	2		2	0%
Slovénie	2		2	0%
Estonie	1		1	0%
Guadeloupe	1		1	0%
Malte		1	1	100%
Nouvelle-Calédonie	1		1	0%
Monaco	1	1	2	50%
Macédoine	1		1	0%
Norvège	1	1	2	50%
Europe hors UE	76	39	115	34%
Russie	50	29	79	37%
Ukraine	14	5	19	26%
Andorre	4	1	5	20%
Moldavie	4		4	0%
Biélorussie	1	2	3	67%
Albanie	2	1	3	33%
Serbie	1	1	2	50%

Afrique du Nord	429	98	527	19%
Algérie	168	47	215	22%
Tunisie	151	17	168	10%
Maroc	110	34	144	24%
Afrique subsaharienne	119	21	140	15%
Cameroun	24	6	30	20%
Sénégal	20	3	23	13%
Madagascar	17	1	18	6%
Togo	8	3	11	27%
Congo	10		10	0%
Bénin	9		9	0%
Maurice	7		7	0%
Côte d'Ivoire	4	2	6	33%
Egypte	2	2	4	50%
Niger	4		4	0%
Gabon	4		4	0%
Mali	1	2	3	67%
Burkina Faso	3		3	0%
Ethiopie	1	1	2	50%
Afrique du Sud	1		1	0%
Rwanda	1		1	0%
Ghana	1		1	0%
Comores	1		1	0%
Guinée		1	1	100%
Mauritanie	1		1	0%
Amérique du Sud	130	35	165	21%
Brésil	40	14	54	26%
Argentine	19	8	27	30%
Mexique	17	4	21	19%
Colombie	20	1	21	5%
Chili	8	5	13	38%
Venezuela	5	1	6	17%
Uruguay	3	2	5	40%
Equateur	5		5	0%
Haïti	4		4	0%
Pérou	4		4	0%
Cuba	2		2	0%
Bolivie	1		1	0%
Panama	1		1	0%
Costa Rica	1		1	0%
Amérique du Nord	79	60	139	43%
Etats-Unis	53	37	90	41%
Canada	26	23	49	47%
Asie de l'Ouest	115	16	131	12%
Liban	39	3	42	7%
Iran	17	7	24	29%

Turquie	20		20	0%
Inde	14	1	15	7%
Syrie	11		11	0%
Israël	6	2	8	25%
Afghanistan	1	3	4	75%
Arménie	2		2	0%
Pakistan	2		2	0%
Territoire occupé palestinien	1		1	0%
Géorgie	1		1	0%
Iraq	1		1	0%
Asie de l'Est	158	27	185	15%
Chine	68	19	87	22%
Japon	35	4	39	10%
Viet Nam	34	3	37	8%
Corée (République)	7		7	0%
Corée (République populaire démocratique)	3	1	4	25%
Singapour	2		2	0%
Indonésie	2		2	0%
Sri Lanka	1		1	0%
Province chinoise de Taïwan	1		1	0%
Thaïlande	1		1	0%
Philippines	1		1	0%
Myanmar	1		1	0%
Cambodge	1		1	0%
Malaisie	1		1	0%
Océanie	5	9	14	64%
Australie	3	8	11	73%
Nouvelle-Zélande	1	1	2	50%
Tuvalu	1		1	0%
Etranger sans autre indication	3		3	0%
Total	2 757	1 381	4 138	33%

Source : MESR DGRH A1-1

Note : effectif = 4 138 ; 230 nationalités ne sont pas renseignées, dont 3 renseignées comme « étrangers » sans autre indication.

Le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse, la Norvège et Monaco ont été intégrés dans le groupe Europe UE car, bien que non membre de l'Union Européenne, la collaboration entre ces pays et l'Union européenne sont similaires aux accords des pays membres. De plus, la plupart des effectifs d'enseignants-chercheurs ressortissants du Royaume-Uni ont été recrutés avant sa sortie de l'Union européenne.

Annexe 3 : Enseignants-chercheurs étrangers selon l'établissement en 2020

Etablissement	Etrangers	% étrangers	Effectif	Etudiants en mobilité internationale
Etablissements fusionnés	1 495	8%	18 576	5%
AIX-MARSEILLE	182	7%	2 453	4%
UNIVERSITE PARIS CITE	191	8%	2 431	6%
SORBONNE UNIVERSITE	184	8%	2 254	6%
LORRAINE	168	8%	2 173	5%
LILLE	209	10%	2 164	5%
GRENOBLE ALPES	137	8%	1 624	5%
STRASBOURG	184	12%	1 524	6%
BORDEAUX	93	6%	1 504	4%
MONTPELLIER	61	4%	1 375	4%
CLERMONT AUVERGNE	86	8%	1 074	5%
Univ. pluridisciplinaires et de santé	840	6%	13 896	5%
NANTES	69	6%	1 185	4%
POITIERS	59	6%	946	4%
COTE D'AZUR UNIVERSITE	91	10%	934	6%
DIJON	69	8%	879	4%
CAEN	45	5%	862	5%
ROUEN	54	6%	836	5%
PARIS 12	61	8%	811	4%
TOURS	41	5%	810	5%
BESANCON	40	5%	795	7%
REIMS	49	6%	789	4%
AMIENS	55	7%	744	5%
PARIS 13	57	8%	726	5%
BREST	32	5%	673	5%
ANGERS	28	5%	598	4%
LIMOGES	18	3%	572	5%
VERSAILLES ST QUENT.	33	6%	528	5%
ST ETIENNE	24	5%	488	6%
LA REUNION	10	3%	336	5%
ANTILLES	5	2%	322	4%
GUYANE		0%	62	9%
Univ. pluridisciplinaires hors santé	439	7%	6 037	5%
ORLEANS	45	8%	585	5%
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	54	12%	453	4%
PAU	14	3%	418	5%
CHAMBERY	26	7%	385	4%
LE MANS	18	5%	346	6%
MULHOUSE	27	8%	338	6%
ARTOIS	28	9%	326	6%
GUSTAVE EIFFEL UNIVERSITE	22	7%	315	5%
LITTORAL	38	12%	314	6%

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE	31	10%	300	6%
TOULON	15	5%	294	6%
PERPIGNAN	14	5%	281	7%
EVRY	22	8%	268	4%
LE HAVRE	25	10%	248	8%
BRETAGNE SUD	10	4%	247	5%
LA ROCHELLE	20	9%	233	5%
AVIGNON	16	7%	222	5%
CORTE	4	3%	153	6%
ALBI INU JF CHAMPOLLION	3	4%	83	4%
NIMES	2	3%	72	4%
POLYNESIE	1	1%	68	2%
NOUVELLE CALEDONIE	2	3%	63	1%
MAYOTTE CUFR	2	8%	25	5%
Univ. scientifiques	330	6%	5 137	6%
TOULOUSE 3	92	6%	1 439	4%
LYON 1	87	6%	1 411	5%
PARIS-SACLAY UNIVERSITE	100	7%	1 335	8%
RENNES 1	51	5%	952	5%
Univ. lettres et sciences humaines	432	10%	4 543	4%
PARIS 10	60	8%	791	4%
TOULOUSE 2	51	8%	679	3%
PARIS 8	77	12%	623	5%
LYON 2	53	9%	560	4%
RENNES 2	29	6%	457	4%
MONTPELLIER 3	33	8%	438	4%
PARIS 3	61	15%	395	6%
BORDEAUX 3	30	8%	381	3%
PARIS INALCO	38	17%	219	8%
Ecoles d'ingénieurs	259	8%	3 299	18%
LYON INSA	39	9%	411	25%
GRENOBLE IP	22	8%	290	
TOULOUSE INP	25	10%	259	16%
PARIS ENSAM	17	8%	219	13%
BORDEAUX IP	3	2%	181	11%
COMPIEGNE UTC	16	9%	173	11%
TOULOUSE INSA	15	9%	161	36%
LYON EC	15	11%	134	26%
RENNES INSA	13	10%	131	31%
CENTRALE LILLE INSTITUT	5	5%	106	33%
ROUEN INSA	10	10%	96	28%
BELFORT UTBM	10	11%	95	9%
NANTES EC	7	7%	95	31%
TROYES UTT	5	5%	94	9%
CENTRALESUPELEC	8	11%	71	

STRASBOURG INSA	4	6%	66	25%
BOURGES INSA CVL	4	6%	64	18%
CLERMONT SIGMA	2	4%	57	14%
INSA HAUTS-DE-FRANCE	1	2%	57	
AIX-MARSEILLE EC	4	7%	55	27%
TARBES ENI	2	4%	54	25%
POITIERS ENSMA	4	8%	49	26%
CAEN ENSI	2	4%	48	14%
BESANCON ENSM	2	4%	46	18%
PARIS ENSC	7	18%	40	15%
MONTPELLIER ENSC	2	5%	37	20%
BREST ENI	2	5%	37	27%
PARIS ISM	1	3%	33	19%
CERGY ENSEA	6	19%	32	9%
DIJON AGROSUP		0%	31	
ROUBAIX ENSAIT	1	4%	28	19%
RENNES ENSC	1	4%	28	25%
EVRY ENSIIE	4	19%	21	15%
Univ. droit et économie	144	7%	1 946	4%
PARIS 1	44	6%	719	5%
LYON 3	29	7%	390	3%
TOULOUSE 1	31	10%	297	4%
PARIS DAUPHINE	27	9%	290	4%
PARIS 2	13	5%	250	5%
Grands établissements	170	11%	1 551	8%
PARIS CNAM	18	5%	354	
PARIS MUSEUM	19	9%	207	10%
PARIS EPHE	32	18%	179	6%
LYON ENS	16	9%	172	9%
PARIS EHESS	34	20%	168	8%
ENS PARIS-SACLAY	10	9%	116	
PARIS ENS	10	9%	116	8%
PARIS OBSERVATOIRE	11	14%	80	0%
PARIS IPG	6	15%	40	
PARIS COL.DE FRANCE	4	12%	33	
NICE OBSERVATOIRE	6	19%	31	
RENNES ENS		0%	20	4%
RENNES EHESP	3	21%	14	6%
PARIS EC. NAT. CHARTES		0%	13	5%
LYON ENSSIB	1	13%	8	7%
Instituts d'études politiques	22	7%	294	5%
PARIS IEP	14	20%	69	7%
LYON IEP	1	2%	43	4%
GRENOBLE IEP	4	10%	39	
LILLE IEP		0%	32	5%
BORDEAUX IEP	1	3%	30	4%

TOULOUSE IEP	2	7%	30	3%
AIX IEP		0%	30	3%
RENNES IEP		0%	21	6%
Autres typologies d'établissement	7	8%	90	4%
PARIS EFEO	6	17%	35	
PARIS IAE		0%	30	4%
SURESNES INSHEA	1	6%	18	
ENS LOUIS LUMIERE		0%	4	
ATHENES EC FR		0%	2	
LYON ENSATT		0%	1	
Total	4 138	7%	55 369	5%

Source : MESR DGRH A1-1 et SIES (SISE)

Note : Les données de certains établissements, surtout de la catégorie « grands établissements et autres typologies d'établissement » ne sont pas disponibles, notamment ceux qui n'ont pas d'étudiant, comme le Collège de France.

Le système d'information sur les étudiants (SISE), assimile tous les étudiants des établissements comportant la mention « Grenoble » à l'université Grenoble Alpes. Ainsi, aucun étudiant n'est recensé dans l'IEP et l'IP de Grenoble.

Annexe 4 : Enseignants-chercheurs étrangers recrutés selon l'établissement en 2015-2020

Etablissement	Etrangers		Total		% étrangers	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
Etablissements fusionnés	315	101	1 762	872	18%	12%
AIX-MARSEILLE	43	14	221	103	19%	14%
UNIVERSITE PARIS CITE	50	11	243	90	21%	12%
SORBONNE UNIVERSITE	30	11	188	86	16%	13%
LORRAINE	48	12	257	144	19%	8%
LILLE	38	12	210	130	18%	9%
GRENOBLE ALPES	32	12	169	79	19%	15%
STRASBOURG	39	14	175	81	22%	17%
BORDEAUX	16	7	116	81	14%	9%
MONTPELLIER	13	5	118	47	11%	11%
CLERMONT AUVERGNE	6	3	65	31	9%	10%
Univ. pluridisciplinaires et de santé	231	52	1 588	690	15%	8%
NANTES	14	1	115	48	12%	2%
POITIERS	17	4	127	55	13%	7%
COTE D'AZUR UNIVERSITE	21	8	101	41	21%	20%
DIJON	15	2	68	36	22%	6%
CAEN	11	5	69	46	16%	11%
ROUEN	10	6	96	60	10%	10%
PARIS 12	29	3	166	45	17%	7%
TOURS	11	3	87	36	13%	8%
BESANCON	7	5	92	42	8%	12%
REIMS	9	2	77	26	12%	8%
AMIENS	14	4	100	38	14%	11%
PARIS 13	18	1	68	24	26%	4%
BREST	6		71	22	8%	0%
ANGERS	7	1	66	36	11%	3%
LIMOGES	8	1	61	33	13%	3%
VERSAILLES ST QUENT.	10	4	39	28	26%	14%
ST ETIENNE	7	1	61	29	11%	3%
LA REUNION	8	1	49	19	16%	5%
ANTILLES	4		42	18	10%	0%
GUYANE	5		33	8	15%	0%
Univ. pluridisciplinaires hors santé	116	30	805	369	14%	8%
ORLEANS	10	3	63	35	16%	9%
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	14	10	78	32	18%	31%
PAU	2	1	29	21	7%	5%
CHAMBERY	4	1	42	16	10%	6%
LE MANS	2		32	22	6%	0%
MULHOUSE	11	2	58	26	19%	8%
ARTOIS	10		57	19	18%	0%
GUSTAVE EIFFEL UNIVERSITE	7	1	56	18	13%	6%
LITTORAL	8	3	40	38	20%	8%

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE						
HAUTS-DE-FRANCE	13	1	45	24	29%	4%
TOULON	5	1	24	10	21%	10%
PERPIGNAN		1	37	17	0%	6%
EVRY	5	2	30	23	17%	9%
LE HAVRE	6		21	15	29%	0%
BRETAGNE SUD	3	1	31	11	10%	9%
LA ROCHELLE	1		9	10	11%	0%
AVIGNON	3	1	32	14	9%	7%
CORTE	1		18	2	6%	0%
ALBI INU JF CHAMPOLLION	4		27	5	15%	0%
NIMES	2	1	34	4	6%	25%
POLYNESIE		1	13	4	0%	25%
NOUVELLE CALEDONIE			7	2	0%	0%
MAYOTTE CUFR	5		22	1	23%	0%
Univ. scientifiques	50	19	330	155	15%	12%
TOULOUSE 3	8	2	65	30	12%	7%
LYON 1	7	6	81	33	9%	18%
PARIS-SACLAY UNIVERSITE	26	8	134	63	19%	13%
RENNES 1	9	3	50	29	18%	10%
Univ. lettres et sciences humaines	110	37	726	389	15%	10%
PARIS 10	19	5	124	55	15%	9%
TOULOUSE 2	10	3	112	60	9%	5%
PARIS 8	23	7	118	55	19%	13%
LYON 2	14	4	100	67	14%	6%
RENNES 2	8	1	64	33	13%	3%
MONTPELLIER 3	8	4	79	41	10%	10%
PARIS 3	14	7	51	29	27%	24%
BORDEAUX 3	6	5	44	27	14%	19%
PARIS INALCO	8	1	34	22	24%	5%
Ecoles d'ingénieurs	109	16	396	216	28%	7%
LYON INSA	16	1	47	29	34%	3%
GRENOBLE IP	4		20	7	20%	0%
TOULOUSE INP	5		25	13	20%	0%
PARIS ENSAM	8	1	34	16	24%	6%
BORDEAUX IP	2		21	5	10%	0%
COMPIEGNE UTC	9		36	20	25%	0%
TOULOUSE INSA	5	1	19	13	26%	8%
LYON EC	7	3	23	11	30%	27%
RENNES INSA	2	2	10	4	20%	50%
CENTRALE LILLE INSTITUT	3		12	9	25%	0%
ROUEN INSA	5		13	5	38%	0%
BELFORT UTBM	5		12	5	42%	0%
NANTES EC	2	5	10	18	20%	28%
TROYES UTT	4	1	11	10	36%	10%
CENTRALESUPELEC	3	1	13	7	23%	14%

STRASBOURG INSA	5		13	1	38%	0%
BOURGES INSA CVL	2		13	3	15%	0%
CLERMONT SIGMA	2		8	6	25%	0%
AIX-MARSEILLE EC			3	3	0%	0%
TARBES ENI	1		6	3	17%	0%
POITIERS ENSMA			2	1	0%	0%
CAEN ENSI			2	6	0%	0%
BESANCON ENSM	3		5	1	60%	0%
PARIS ENSC	2		2	1	100%	0%
MONTPELLIER ENSC	2		4	1	50%	0%
BREST ENI			2	3	0%	0%
PARIS ISM	5		11	2	45%	0%
CERGY ENSEA	3	1	8	2	38%	50%
DIJON AGROSUP			2	3	0%	0%
ROUBAIX ENSAIT	1		4	4	25%	0%
RENNES ENSC				1	-	0%
EVRY ENSIIE	3		5	3	60%	0%
Univ. droit et économie	44	11	319	103	14%	11%
PARIS 1	21	4	138	41	15%	10%
LYON 3	8		58	20	14%	0%
TOULOUSE 1	4	5	29	20	14%	25%
PARIS DAUPHINE	7	2	43	14	16%	14%
PARIS 2	4		51	8	8%	0%
Grands établissements	17	10	109	61	16%	16%
PARIS CNAM	8	2	48	20	17%	10%
LYON ENS	2	1	20	15	10%	7%
ENS PARIS-SACLAY	2	1	16	7	13%	14%
PARIS ENS	2	5	15	11	13%	45%
PARIS IPG	1		2	3	50%	0%
RENNES ENS				2	-	0%
RENNES EHESP	2		6	2	33%	0%
LYON ENSSIB		1	2	1	0%	100%
Instituts d'études politiques	3	9	38	37	8%	24%
PARIS IEP		8		20	-	40%
LYON IEP			4	6	0%	0%
GRENOBLE IEP		1	7	5	0%	20%
LILLE IEP			9	1	0%	0%
BORDEAUX IEP	2		7	2	29%	0%
TOULOUSE IEP	1		3	1	33%	0%
AIX IEP			3	1	0%	0%
RENNES IEP			5	1	0%	0%
Autres typologies d'établissement			11	5	0%	0%
PARIS IAE			7	2	0%	0%
SURESNES INSHEA			3	1	0%	0%
ENS LOUIS LUMIERE			1	1	0%	0%
LYON ENSATT				1	-	0%

Total	995	285	6 084	2 897	16%	10%
--------------	------------	------------	--------------	--------------	------------	------------

Source : MESR DGRH A1-1

Champ : enseignants-chercheurs relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Hors recrutements par mutation et détachement, par concours d'agrégation et au titre de l'article 46 3°. MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités.

Note : effectif = 1 282 universitaires étrangers ont été recrutés de 2015 à 2020, dont 2 établissements d'affectation de MCF ne sont pas renseignés.

